SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOUILLAC

2025-03

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq et le 28 janvier à 14 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 22 janvier 2025.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric **SOULIER** - Conseillers communautaires : M. Yves **GARY** - M. Christian **PRADAYROL** - M. Jean-Paul **FRONTY** - M. Henri **SOULIER** - M. Julien **BOUNIE**
Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillère départementale : Mme Pascale **BOISSIERAS**
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseillère régionale : Mme Anabelle **REYDY**
Conseil Départemental du Lot : M. Frédéric **GINESTE**
C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise **CAYRE**
Communauté de Communes CAUVALDOR : Président : M. Jean-Claude **FOUCHÉ**
Ville de Terrasson : Conseiller Municipal : M. Roger **LAROUQUIE**

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Conseil Départemental de la Corrèze : Vice-Président : M. Francis **COMBY** - Conseillère départementale : Mme Frédérique **MEUNIER**
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe **NAUCHE** - Conseillers régionaux : M. Pascal **CAVITTE** - M. Valéry **ELOPHE**
C.C.I. du Lot : Président : M. Jean **HUGON**

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Mme Marie-Christine **LACOMBE** représentant M. François **PATIER** - Conseillers communautaires : M. Walter **MAMMOLA** représentant Monsieur Jean-Louis **LASCAUX** - M. Eddie **MARCOS** représentant Mme Alexandra **DOUSSAUD**
Conseil Départemental de la Corrèze : Conseiller départemental : M. Jean-Jacques **DELPECH** représentant M. Pascal **COSTE**

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : M. Philippe **VIDAU** donne pouvoir à Monsieur Julien BOUNIE

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Mise à disposition de personnel et de services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20250128-2025-03-DE
Date de télétransmission : 31/01/2025
Date de réception préfecture : 31/01/2025

Siège administratif : Mairie de Brive-la-Gaillarde - BP 80433 - 19312 Brive-la-Gaillarde Cedex
Siège : Aéroport Brive Vallée de la Dordogne - Rue de l'Aéroport - 19600 Nespouls
Tél. : 05.55.18.18.80/05.55.74.41.67 - Courriel : smabs@brive.fr

Afin d'assurer l'administration générale et technique de notre Syndicat Mixte, des fonctionnaires territoriaux de la communauté d'agglomération du bassin de Brive ont été mis à disposition de notre Syndicat pour une durée de 3 ans ; celle-ci s'achève au 30 septembre 2024.

Compte tenu que la convention arrive à son terme, il convient de reconduire cette mise à disposition sur des bases inchangées suivantes :

Durée : 3 ans, à compter du 1er octobre 2024

3 fonctionnaires territoriaux :
- 1 ingénieur principal : 20 %
- 1 attaché principal : 15 %
- 1 rédacteur principal : 15 %

Par ailleurs, au regard des évolutions rapides susceptibles d'intervenir et nécessitant des expertises spécifiques, la mise à disposition de personnel avait été complétée par une mise à disposition de services qui interviennent en appui des agents mis à disposition par délibération en date du 03 décembre 2018.

Les services mis à disposition peuvent être mobilisés au fur et à mesure des besoins et dans la limite des inscriptions budgétaires. Une convention cadre de mise à disposition de services précisant les services potentiellement mobilisables et les modalités de cette mise à disposition a été signée le 03 avril 2019, copie jointe à la présente ; elle est en vigueur pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021. Conformément à son article 6, elle a être renouvelée pour une nouvelle période de trois ans par voie d'avenant à compter du 01 janvier 2022. Des échanges sont en cours avec la communauté d'agglomération pour établir une nouvelle convention de mise à disposition des services. Celle-ci sera proposée au comité syndical prochainement.

Il est proposé au comité syndical :

- **D'approuver** le renouvellement de la mise à disposition de 3 fonctionnaires territoriaux de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, pour une durée de 3 ans courant jusqu'au 30 septembre 2027 ;

- **D'autoriser** le président à signer la convention de mise à disposition de personnel ainsi que l'avenant de mise à disposition de services, à intervenir.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 17

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Votes : Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président

Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20250128-2025-03-DE
Date de télétransmission : 31/01/2025
Date de réception préfecture : 31/01/2025